J. VAN HEMELEN
ORGANISME DE CONTRÔLE ASBL

Service Externe pour les Contrôles Techniques

☑ Halsendallaan 5 - 1652 ALSEMBERG
tel 02/380.52.71 - fax 02/380.89.86

☐ Meensestraat 41 - 8500 KORTRIJK
tel 056/35.76.76 - fax 056/35.68.87

e-mail info@vanhemelen.org
TVA BE 0422.507.353

Demande n°	10 A 1334	Réf. du pv	RAP AM / 20100622 – 1E

Belac 227-INSP

Procès verbal de visite d'une installation électrique domestique à basse et très basse tension

suivant les prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques

☑ Examen de conformité d'une installation électrique à basse tension (nouvelle - modification - extension) (RGIE art. 270)

☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension (RGIE art. 271)

☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension avant renforcement du raccordement au réseau publique de distribution (RGIE art. 276)

☐ Visite de contrôle d'une installation électrique domestique existante à basse tension lors de lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276 bis)

Propriétaire/gestionnaire/exploitant Nom		Prénom		Code postal	
Adresse			Commune		
Installateur			Commune		
N° de TVA					
ou n° carte d'identité	- -	Date de remise	__ / __ / ____	Commune	
Lieu de la visite	Appartement 2.2			Code postal	1000
Adresse	Quai de Chantier, 19			Commune	Bruxelles
Code EAN	☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐			Distributeur d'électricité	

Type d'installation : ☐ install. temporaire / raccordement provisoire pour chantier / festivités ☑ unité d'habitation (~~maison~~, appartement, ~~autres~~) ☐ unité de travail domestique ☐ parties communes d'un ensemble résidentiel

Description générale du branchement		Description générale des circuits et leurs protections				
U_{nom} (V ca/cc)	2x 230V	1x	2p	DISJ	32A	6 mm²
Ø câble d'alim. (mm²)	10 mm²	10x	2p	DISJ	20A	2,5 mm²
I_{nom} branchement (A)	40A Max	4x	2p	DISJ	16A	1,5 mm²
Type d'interrupteur général	Diff	/				
Nombre de tableaux	1					
Nombre de circuits terminaux	15					
Type de prise de terre	Piquette					
Protection diff. générale	40A/0.3A					
Protection diff. supplément.	40/0.03A					

Appareils de chauffage fixes (nombre - kW) :

Mesures	Appareil de mesure : appareil dont l'inspecteur est titulaire			Examen effectué suivant : procédure TD-E-01			
Résistance de la prise de terre :	20,9 Ω	Niveau d'isolement (~~250~~/500/~~4000~~V) :	>1 MΩ	Fonctionnement des protections différent.	OK /NOK	Continuité conducteurs PE &	OK / ~~NOK~~

Infractions (RGIE - art.) / Remarques (Rem.)

-Neant

/

☐ ~~Visite supplémentaire à l'examen (réf.) :~~ RAP ___ / _____

Conclusion

☑ L'installation électrique **est conforme** aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).
Les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique sont rendues inaccessibles par scellage. Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visés / à nouveau visés.
Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. (art. 271)

☐ L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E.).
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le :

Prochaine visite de contrôle au plus tard :	22 / 06 / 2035	Agent-visiteur : (nom - n° - signature)	J. VAN HEMELEN KEURINGSORGANISME VZW inspecteur (121) MATHYS Arne	Date de la visite :	22 / 06 / 2010

Obligations réglementaires, notes et conditions générales, voir au verso.

SIBELGA - ofc

RAP-E-901F (01.07.2008)